

« Amener les personnes à dialoguer »

Christian Bos est médiateur professionnel. Sa mission : résoudre à l'amiable les conflits, qu'ils soient d'ordre professionnel ou familial. L'an dernier, il a traité une quarantaine de dossiers.

Il y a un an, Christian Bos fondait Lor'Médiation, société spécialisée dans la médiation judiciaire et conventionnelle des conflits, basée à Moineville.

Pouvez-vous expliquer ce qu'est la médiation, quel est le rôle du médiateur ?

« La médiation est un processus qui permet aux personnes en conflit de trouver une solution à l'amiable, grâce à l'accompagnement d'un médiateur professionnel neutre et impartial. La médiation peut être ordonnée par un juge ou être initiée par les parties elles-mêmes. Cela peut aussi éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse, et qui souvent ne règle pas le conflit.

Le médiateur professionnel aborde le différend d'une manière différente des acteurs du monde juridique, il cherche d'abord à régler l'élément affectif et émotionnel, de déposséder les parties de leur haine. Les gens ont du mal à imaginer pouvoir discuter avec la personne avec qui ils sont en conflit. Amener les parties à dialoguer est déjà une réussite ! »

C'est une profession méconnue...

« J'ai eu beaucoup de difficultés au départ car les gens ignorent souvent ce qu'est un médiateur professionnel et peuvent confondre avec le médiateur de la République ou avec le médiateur nommé par le maire.

D'autre part, certaines personnes ont peut-être eu peur que je prenne leur place. Mais je ne fais que de la médiation, dès qu'il y a une question juridique, je me



« Les gens ont du mal à imaginer pouvoir discuter avec la personne avec qui ils sont en conflit », souligne Christian Bos.

Photo Frédéric LECOQ

tourne vers un avocat. Certaines personnes peuvent aussi penser que la médiation est gratuite. Mais le médiateur conventionnel se fait rémunérer. Quand la médiation est ordonnée par un tribunal, il est possible de bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Il faut aussi savoir qu'en tant que représentant régional de la Chambre professionnelle de la médiation et de la négociation en Lorraine et au Luxembourg, je suis soumis à un code déontologique. »

Pour quelles sortes de

conflits fait-on appel à vous ?

« J'ai traité une quarantaine de dossiers l'an dernier, la majorité sont des litiges entre les entreprises, mais aussi entre employeur et salarié voire entre salariés. Les textes de loi ont évolué. Un salarié peut demander à avoir une clause de médiation dans son contrat de travail par laquelle les parties s'engagent à recourir à la médiation préalablement à tout autre mode de résolution des conflits. C'est une clause qui peut être très

utile. Un arrêt de la Cour de cassation lui donne toute sa valeur aujourd'hui.

Je suis aussi appelé pour des médiations familiales, des parents divorcés pour la garde des enfants ou des grands-parents qui ne voient plus leurs petits-enfants, par exemple. »

Quels sont vos projets pour 2010 ?

« J'ai pour projet d'ouvrir un centre de médiation et d'arbitrage, qui soit un lieu neutre d'accueil du public, certainement en Moselle. Puis, le 22 octobre prochain,

Lor'Médiation organisera les premières rencontres de la médiation, aux Arènes de Metz. Ce sera une journée pour découvrir ce qu'est la médiation. »

Propos recueillis par Marie Lebeau.

Pour contacter Lor'Médiation : 17, Val de Serry, 54 580 Moineville. Tél. 06 23 24 16 72. Email : bosmediation@neuf.fr. Sur internet : www.lormediation.fr